



Déclaration CFDT PSTE

Programme prévisionnel de négociations 2026 - 2028

Réunion du 27 janvier 2026

La **CFDT** prend acte du **programme prévisionnel de négociation 2026- 2028 validé par le Comex et transmis par l'UCANSS**. Ce programme identifie un certain nombre d'échéances conventionnelles ainsi que des chantiers déjà engagés ou à ouvrir, notamment en 2026 : la négociation salariale annuelle au titre de l'année 2027, l'intéressement (accord pluriannuel et annexes 2026), la RSE (avec la renégociation de protocoles arrivant à échéance le 31 mars 2026), la complémentaire santé (avec l'association des organisations syndicales via un accord de méthode à une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un marché public), le soutien aux salarié·e·s proches aidants (révision des protocoles à échéance du 31 décembre 2026), le travail à distance (échéance au 1er décembre 2026), ainsi que les tickets-restaurant, pour lesquels la CFDT revendique une mise à niveau au plafond légal 2026.

Pour autant, la **CFDT** rappelle que ce programme ne peut se limiter à un simple enchaînement d'échéances, ni à des « examens d'opportunité » qui repoussent à plus tard des décisions pourtant attendues. Lors de la réunion de concertation du 6 janvier 2026, la **CFDT** a porté des priorités claires, en prise directe avec la situation sociale, salariale et organisationnelle vécue par les salarié·e·s. La question du pouvoir d'achat y a été réaffirmée comme centrale, avec la demande que la négociation salariale 2026 soit placée au cœur du programme, incluant une augmentation de la valeur du point, un ratrapage de l'inflation cumulée depuis janvier 2022 et la mise en place d'un minimum garanti de 180 euros bruts mensuels.

Surtout, la **CFDT** constate que la quasi-totalité des revendications qu'elle a formalisées afin d'obtenir des avancées concrètes dès 2026 ne figurent pas dans le programme prévisionnel transmis par l'employeur, ou sont renvoyées au-delà de 2026. Il en va ainsi de l'ouverture d'une négociation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle : l'employeur refuse à ce stade un cadre national, alors même que des outils sont déjà déployés et impactent directement les conditions de travail, rendant indispensable un traitement par le dialogue social et la négociation collective. Il en va également de l'extension du Ségur aux salarié·e·s encore exclus, revendication portée de longue date par la **CFDT** et présentée comme conditionnée à des financements sans perspective identifiée à ce jour.

De la même manière, la **CFDT** a exigé l'ouverture effective, dès 2026, d'une négociation sur

la prime de fonction. Elle rappelle à cet égard l'existence d'une clause de suivi ainsi que le fait que les travaux antérieurs n'ont débouché sur aucune décision opérationnelle. Or, le sujet est renvoyé à 2027 dans les éléments communiqués, sans garantie sur la tenue d'une véritable négociation. Pour rappel, la **CFDT** ne demande pas la réunion d'une simple commission de suivi, mais bien la réouverture d'une négociation à part entière, dont le caractère urgent est avéré, alors même que les inégalités sont identifiées et que les attentes des salarié·e·s sont fortes.

Enfin, la **CFDT** a également porté des demandes de négociation relatives au suivi des Conseils de discipline, aux mobilités internes, ainsi qu'à des sujets spécifiques aux UGECAM, notamment le travail du dimanche et des jours fériés. Force est de constater que l'ensemble de ces thèmes est, une nouvelle fois, absent du programme proposé. Il est à souhaiter que les astreintes ne rejoignent pas, elles aussi, une fois encore, les oubliettes de l'UCANSS !

En conséquence, la **CFDT** déplore que le programme de négociation 2026-2028 soumis à la validation du COR (Conseil d'ORientation) de l'Ucanss du 29 janvier prochain, **ne prenne en compte aucune de ses demandes structurantes, à l'exception de celle relative aux tickets-restaurant.**

Encore une fois, la **CFDT** constate que les thèmes qui conditionnent :

- la reconnaissance du travail réel et la justice sociale dans nos organismes, à travers une trajectoire salariale crédible dès 2026 ;
- l'instauration d'un cadre national négocié sur l'intelligence artificielle ;
- l'ouverture d'une négociation sur la prime de fonction avec un mandat clair ;
- l'inscription d'engagements sur l'extension du Ségur ;
- la garantie de règles transparentes et équitables en matière de mobilités internes ;
- un suivi objectivé des Conseils de discipline ;
- le travail des dimanches et jours fériés dans Les Ugecam ;
- l'ouverture d'une négociation de l'accord relatif au droit syndical en intégrant notamment la question de la reconnaissance et de la valorisation des parcours professionnels des salariés mandatés ;

n'ont pas été retenus.

La **CFDT** réaffirme enfin que la discussion relative à la complémentaire santé devra impérativement intégrer les enjeux de structuration de la cotisation ainsi que les paramètres d'équité et de solidarité identifiés.

La **CFDT restera pleinement mobilisée pour que, enfin, ses propositions soient prises en compte dans un véritable programme de négociations et d'avancées sociales, et non dans un simple calendrier minimal d'échéances.**

Le 27 janvier 2026